



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 19 avril 2023

A l'attention de Marc Fesneau,
Ministre de l'agriculture et de l'alimentation

78 rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Par ce courrier, nous vous demandons de décaler la fin de la période de dépôt des déclarations PAC.

La déclaration PAC 2023 est la première déclaration de la nouvelle programmation PAC 2023-2027 qui comporte de nouvelles aides et règles. Pour pouvoir sécuriser leur déclaration, les paysan.ne.s ont besoin d'un temps suffisant pour s'approprier la déclaration et les nouveaux critères.

Pourtant, les informations nécessaires à la déclaration (notamment les formulaires et notices) ont été mises en ligne très tardivement, dont certaines après le 1^{er} avril. De plus, certaines fonctionnalités de la déclaration n'étaient pas accessibles au 1^{er} avril et de nombreux bugs informatiques subsistent.

Les paysan.ne.s doivent contrôler et fournir de nombreuses informations (proratas, SNA, couverts, cultures secondaires, conditionnalité, etc.) pour remplir leur déclaration, ce qui prend du temps. D'après de nombreux retours terrains, les paysan.ne.s n'auront pas tou.te.s la possibilité de faire une déclaration satisfaisante au 15 mai.

Nous avons déjà connu des reports de la date de fin de dépôt de télédéclaration du fait de retard sur la mise en œuvre de la PAC : au 9 juin pour la télédéclaration 2015, au 15 juin pour la télédéclaration 2016, au 31 mai à minuit pour la télédéclaration 2017.

Les paysan.ne.s ont besoin de déposer une déclaration complète, juste et sereinement. Le droit à l'erreur ne doit pas être utilisé pour faire de multiples corrections suite à une déclaration qui n'a pu être bien faite, faute de temps.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de reporter la date de fin de la déclaration PAC au 1^{er} juin 2023. Nous savons que vos services sont en capacité de gérer ce décalage et d'assurer le versement des avances PAC au 16 octobre 2023, ce qui est également important pour tous les paysans.

Comptant sur vous, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations,

Laurence Marandola,
Secrétaire nationale en charge du pôle Politiques agricoles

Nicolas Girod,
Porte Parole de la Confédération paysanne